

Mis en œuvre par





FICHE DE PROJET

## Aménagement de la salle d'audience de la chambre régionale de Sousse

**ADEC** 

Nom du projet	Appui à la Décentralisation en Tunisie (ADEC)
Mandataire	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Organisme partenaire	Présidence du Gouvernement
Régions d'intervention	En particulier Jendouba, Béja, Kef, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan
Partenaires nationaux/ régionaux	Ministère de l'Intérieur; Ministère de l'Equipement et de l'Habitat; Ministère des Finances; Ministère de l'économie et de la planification; Cour des Comptes; Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation; Fédération Nationale des Communes Tunisiennes.
Durée	2018 - 2022



Photo 1 La salle d'accueil de la chambre régionale de la Cour des comptes à Hammam Sousse, aménagée par le projet ADEC.

Mai 2022, Hammam Sousse, Gouvernorat de Sousse, Tunisie.

La Cour des comptes est l'institution supérieure qui contrôle les finances publiques en Tunisie. Elle contrôle la bonne gestion des deniers publics conformément aux principes de légalité, d'efficacité et de transparence. Elle analyse et statue sur les comptes des comptables publics. Elle évalue ainsi les méthodes comptables et sanctionne les fautes y afférentes. Elle soutient les pouvoirs législatif et exécutif dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et de la clôture du budget.

C'est dans la salle d'audience que des magistrats de la Chambre régionale de la Cour des comptes de Sousse entendront les parties s'opposant. Ces audiences peuvent être menées notamment lorsqu'un citoyen, un acteur de la société civile ou le Gouverneur, s'oppose au budget de la commune, et saisit la Cour à cet effet. Les audiences peuvent également concerner la responsabilité du comptable public des collectivités locales dans son rôle de recouvrement des recettes des communes, car les comptables publics sont personnellement et pécuniairement responsables des actes et contrôles qui leur incombent.

Les audiences de la Cour des comptes garantissent la transparence des procédures et des décisions de recours, notamment en termes de gestion des comptes des collectivités locales. Grâce à l'aménagement de sa salle d'audience, la Chambre régionale de Sousse est maintenant mieux équipée pour accueillir du public et pour instruire plus efficacement ses différents types de dossiers. Ce nouvel environnement contribue au renforcement du contrôle externe, de la transparence et de la redevabilité des collectivités locales.

En effet, à travers l'appui de la GIZ, La salle d'audience a été entièrement réaménagée et équipée pour assurer sa mission. Cette nouvelle salle renforce la visibilité de la Cour des comptes à l'égard du citoyen, qui peut, depuis la salle d'accueil, réaménagée elle aussi (Voir Photo 1), consulter la liste des audiences à venir, avant d'y assister confortablement.

Aussi, les équipements informatiques fournis tels que les écrans, les ordinateurs, le scanner, le serveur informatique etc. permettent dorénavant à la Chambre régionale de Sousse de traiter un dossier avec un minimum de papier, ce qui est une avancée considérable en termes de digitalisation des modes de travail et d'efficacité, pour des dossiers qui peuvent atteindre les 1000 pages.

La salle d'audience de la chambre régionale de la Cour des comptes de Sousse est désormais prête à accueillir les magistrats, les parties convoquées et les citoyens. Les magistrats peuvent ensuite se retirer pour prendre leurs décisions dans la salle de délibération, elle aussi rééquipée.

Le succès de ce projet pilote en a fait un exemple, qui vise à être reproduit par la Cour des comptes au sein de ses autres chambres régionales.

Contact: Christiane Loquai christiane.loquai@giz.de, Alexandre Simons alexandre.simons@giz.de

Mise à jour : Novembre 2022

Texte: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH